



JEU CONCOURS « Au petit Bonheur »

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

L'association Le Meli Melo Chansons Spectacles susnommée « Meli Melo* », dont le siège est à 10 rue des Guillandes à Bron, immatriculée sous le numéro W691063262, organise du 13 mai 2019 au 27 mai 2019 minuit dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Au petit bonheur », dont le gagnant sera sélectionné par tirage au sort. Ce jeu sera diffusé sur la page Meli Melo Bron : <https://www.facebook.com/melimebron/>

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure qui a un accès à internet (âgé de plus de 18 ans) et juridiquement capable résidant en France Métropolitaine dont la Corse et à l'étranger, à l'exception des choristes de Meli Melo Bron. Le jeu se déroulera sur internet sur la page Facebook: <https://www.facebook.com/melimebron/>
Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est strictement gratuite.

Pour participer, les internautes devront laisser un commentaire sous le post en taguant un ami avec qui ils aimeraient découvrir le spectacle sur le post qui sera publié le 13 mai 2019, partager le dit post ainsi que « liker » la page Meli Melo <https://www.facebook.com/melimebron/>.

➤ **Post :**

« [CONCOURS] Gagner 2 places pour le prochain spectacle Méli Melo !
Vous aimez Michel Berger, Julien Doré, Lady Gaga ou encore Zazie ? Alors venez rire, chanter et vous divertir aux détours des chansons, mises en scène le 6 juillet prochain !
Pour tenter votre chance, laissez un commentaire sous ce post en taguant un ami avec qui vous aimeriez découvrir le spectacle, partager le et liker la page Meli Melo! Un commentaire sera tiré au sort le 29 mai.
Bonne chance à tous »

Une seule participation par personne sera autorisée.

*Dans le présent règlement la dénomination « Meli Melo » vise à remplacer Le Meli Melo Chansons Spectacles.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

2 billets Adulte pour le spectacle « Au petit Bonheur » pour le samedi 6 juillet à 20h30

Les lots attribués ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, L'association Meli Melo se réserve la faculté de remplacer le lot gagné par un lot de son choix, de valeur équivalente et de caractéristiques aussi proches que possible.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

Les participations au Jeu seront clôturées le 27 mai 2019 à minuit.

La société organisatrice procédera à un tirage au sort dans la journée du 29 mai 2019 ou à une date/heure ultérieure suivant la disponibilité de la société organisatrice. Le tirage au sort sera effectué dans le respect de l'aléa total.

Le nom du gagnant sera annoncé en commentaire sur le post. Il lui sera alors demandé de donner à Meli Melo par message privé Facebook le nom et prénom du gagnant, et une copie de la carte d'identité.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 et de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel des participants au présent jeu-concours font l'objet d'un traitement dont les caractéristiques sont les suivantes.

Responsable de traitement : Meli Melo

Délégué à la Protection des Données Personnelles : *melimelobron@yahoo.fr*

Finalités du traitement : Organisation d'un jeu-concours

Bases légales : Consentement

Données collectées : Nom, adresse personnelle, email, numéro téléphone mobile

Durée de conservation des données : 3 ans après la fin du jeu-concours

Destinataires des données – Sous-traitance: Meli Melo Bron

Transfert hors UE : Non

Exercice de vos droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement, de limitation, d'effacement ou de portabilité de vos données personnelles ou de retrait de votre consentement) : melimelobron@yahoo.fr ou 10 rue des Guillandes à Bron), en joignant un justificatif d'identité.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association Meli Melo ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu et le présent Règlement devaient être modifiés ou annulés, ou encore si le jeu devait être écourté ou prorogé.

L'association Meli Melo se réserve le droit de prolonger le Jeu et/ou de reporter toute date annoncée, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que les participants au jeu puissent prétendre à un dédommagement quelconque de ce fait.

L'association Meli Melo ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par l'un d'entre eux. En cas de manquement de la part d'un participant, l'association Meli Melo se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit et sans préjudice des droits et recours de l'association Meli Melo.

ARTICLE 8 - DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'association organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Le règlement du jeu est disponible durant toute la durée de l'opération sur le site web <https://www.melimelo-bron.fr> et peut être également adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

10 rue des Guillandes
69500 Bron

Frais de timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur

ARTICLE 9 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

L'association Meli Melo peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. L'association Meli Melo se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis. L'association Meli Melo se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. L'association Meli Melo se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.